

Informations, **pour les services d'achat,** sur 3 nouveautés introduites le 3 février 2025

3 février 2025

1. Informations sur la soumission d'offres en ligne

Lors de la saisie d'une offre en ligne, la plateforme simap.ch fait office d'envoi postal. Les fichiers qui composent une offre ne sont plus imprimés et envoyés comme paquet par le soumissionnaire, mais téléversés sur simap.ch et soumis par un simple clic. Attention: une fois l'offre soumise, le soumissionnaire ne peut plus la modifier ni la retirer.

À l'expiration du délai de soumission, le service d'achat peut ouvrir les offres et télécharger les différents fichiers s'y rapportant. Après le téléchargement, la responsabilité du classement et de l'archivage appropriés des offres incombe au service d'achat. Les offres sont automatiquement supprimées de simap.ch un an après la date de clôture.

Mode de remise

Pour chaque appel d'offres, le service d'achat est libre de choisir les modes de remise qu'il accepte:

- en ligne
- envoi postal
- remise sur place
- combinaisons ou autres options

Comme avant, les services d'achat doivent décrire les modes de remise acceptés dans les documents d'appel d'offres ou dans la publication. Pour autoriser la soumission d'offres en ligne sur la plateforme, il faut sélectionner «Numérique via simap.ch» comme «Mode de remise» dans les informations sur le projet intégrées à la publication de l'appel d'offres.

Idéalement, les services d'achat spécifient comment nommer les fichiers, afin de mieux s'y retrouver dans les offres. Ils peuvent également demander aux soumissionnaires de regrouper et compresser certains fichiers au format ZIP pour réduire le nombre de fichiers téléversés.

Signature électronique

En vertu de la loi sur la signature électronique (**SCSE**), la signature électronique qualifiée est assimilée en Suisse à la signature manuscrite et convient donc pour signer les offres soumises en ligne. La plateforme simap.ch n'impose toutefois pas de type de signature précis. Les offres soumises peuvent aussi être munies de signatures étrangères ou de signatures manuscrites scannées ou ne pas être signées. Dans les documents de l'appel d'offres, le service d'achat doit préciser la manière dont les offres doivent être signées et décrire notamment l'acceptation des signatures électroniques étrangères.

Dans la version 1.2, simap.ch ne vérifie pas les signatures électroniques. Pour effectuer cette vérification sur les documents téléchargés, les services d'achat utilisent le **Valideur** (<https://validator.admin.ch>). À partir de la version 1.4, simap.ch recherchera automatiquement les signatures électroniques contenues dans les offres, les vérifiera et affichera le résultat de la vérification.

Ouverture des offres

Le service d'achat ouvre les offres soumises en ligne en cliquant sur «Ouvrir l'offre». Cet accès n'est possible qu'à l'expiration du délai de soumission. Le clic sur «Ouvrir l'offre» équivaut à l'ouverture du paquet lors d'une remise physique. L'opération est irréversible.

Les CG de simap.ch ont été adaptées en conséquence.

2. Informations sur le rôle supplémentaire «Collaborateur de projet»

Jusqu'ici, tous les collaborateurs d'un service d'achat pouvaient accéder à tous les projets du service d'achat. Avec le rôle «Collaborateur de projet», les services d'achat peuvent désormais limiter l'accès à des projets précis pour les collaborateurs externes mandatés. Les utilisateurs dotés de ce rôle peuvent utiliser toutes les fonctions dans les projets validés à leur intention (traiter les données, créer des publications, répondre aux questions, etc.).

Cela confère à l'entreprise mandatée l'accès nécessaire au projet auquel elle participe, mais pas aux autres appels d'offres du service d'achat concerné.

Appel aux administrateurs des services d'achat:

Veuillez examiner la liste de vos collaborateurs externes (bureaux d'études, bureaux de conseil, etc.) et examiner, puis décider pour chacun lequel des rôles de «Collaborateur» ou «Collaborateur de projet» convient à l'avenir.

3. Informations sur la procédure sur invitation

Les appels d'offres et les tours de questions dans le cadre de la procédure sur invitation sont visibles *uniquement* pour les soumissionnaires invités. Les autres fournisseurs n'y ont pas accès. simap.ch avise directement les administrateurs des entreprises soumissionnaires invitées.

Dans une procédure sur invitation, le service d'achat peut également publier sur simap.ch une annonce d'adjudication visible pour le public.

Vidéos didactiques et service de support

Des vidéos didactiques sont disponibles sur [KISSimap.ch](https://kissimap.ch/fr/nouvelles) (<https://kissimap.ch/fr/nouvelles>).

En même temps que sur la [plateforme productive simap.ch](https://simap.ch), les nouvelles fonctions seront évidemment aussi disponibles sur la [plateforme de formation educ.simap.ch](https://educ.simap.ch) à partir du 3 février 2025, où elles peuvent être testées.

En cas de problème ou de question, veuillez faire appel au [service de support simap.ch](https://simap.ch).